

Maire

Secrétaire-
trésorière adjointe

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le vendredi 10 septembre 2021 à 19h00, au Centre communautaire, située au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Monsieur le maire Denis Ranger, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot et Maryse Lanthier, tous ne formant pas quorum. La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Natacha Gauthier, est aussi présente.

AVIS SPÉCIAL DE CONVOCATION

En vertu des articles 152 et 156 du *Code Municipal*, vous êtes, par la présente, convoqué(e) par, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Natacha Gauthier, à une séance spéciale du Conseil municipal qui se tiendra le vendredi 10 septembre 2021, à dix-neuf heures (19h00), au Centre communautaire situé au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton.

Les sujets à l'ordre du jour seront :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adjudication de contrat de laboratoire pour le traitement de surface double de la rue Cannavina
3. Approbation de coûts supplémentaires pour le traitement de surface double de la rue Cannavina
4. Approbation de dépenses pour le remplacement de ponceaux sur la rue Cannavina
5. Modification du règlement d'emprunt numéro 367 pour des travaux de voirie
6. Financement temporaire pour la réfection des routes municipales
7. Adjudication d'un mandat juridique
8. Questions des citoyens
9. Ajournement ou levée de la séance

DONNÉ à Sainte-Justine-de-Newton, ce 8^e jour du mois de septembre deux mille vingt et un.

Natacha Gauthier
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

Conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, un avis de convocation a été signifié aux membres du conseil tel que requis par le présent code.

INTRODUCTION

Monsieur Denis Ranger, maire, ne peut ouvrir l'assemblée à 19h00 considérant que le nombre insuffisant de membres du conseil pour former quorum. L'assemblée est donc annulée.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le mardi 14 septembre 2021 à 20h00, au Centre communautaire, située au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Monsieur le maire Denis Ranger, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Maryse Lanthier et Shawn Campbell, tous formant quorum. La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Natacha Gauthier, est aussi présente.

Maire

Secrétaire- trésorière adjointe

21-09-01 **Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance d'août 2021**
3. **Approbation des comptes payés et à payer d'août 2021**
4. **Demande de subventions, de commandites et autres demandes**
5. **Information générale**
 - 5.1 Changement de la date de la séance du mois d'octobre 2021
6. **Dossiers en cours**
 - 6.1 Achat d'électroménagers pour la cuisine du centre communautaire
 - 6.2 Modification du règlement d'emprunt numéro 367 pour des travaux de voirie
 - 6.3 Financement temporaire pour la réfection de routes municipales
 - 6.4 Vitesse sur la rue Principale
7. **Nouveaux dossiers**
 - 7.1 Collecte des ordures ménagères pour l'année 2022
 - 7.2 Collecte des résidus alimentaires pour l'année 2022
 - 7.3 Contrat de déneigement pour la saison 2021-2022
 - 7.4 Renouvellement de l'entente intermunicipal HAZMAT
 - 7.5 Renouvellement du mandat de M. Bernard Cnudde au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 7.6 Demande de dérogation mineure au 2800, rue Principale
8. **Adjudication de contrats**
 - 8.1 Réparation du Sterling
 - 8.2 Contrat pour le traitement de surface double de la rue Cannavina
 - 8.3 Excavation sur la rue Cannavina
 - 8.4 Approbation de dépenses pour le remplacement de ponceaux sur la rue Cannavina
 - 8.5 Réfection de routes municipales – Entrepreneur
 - 8.6 Réfection de routes municipales – Laboratoire
 - 8.7 Réparation d'un ponceau sur le 5^e rang
9. **Divers**
 - 1°- Mot de la conseillère Maryse Lanthier
 - 2°- Mot du conseiller Shawn Campbell
10. **Questions des citoyens**
11. **Ajournement ou levée de la séance**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-09-02 **Approbation du procès-verbal de la séance d'août 2021**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à la majorité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2021 soit approuvé tel que présenté.

POUR	CONTRE
Denis Pouliot	Shawn Campbell
Maryse Lanthier	

Maire _____
Secrétaire- trésorière adjointe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois d'août 2021 et approuvées par le conseil municipal.

Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe

21-09-03 **Approbation des comptes payés et à payer d'août 2021**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu d'approuver et de payer les comptes fournisseurs et la paye des employés selon la liste 2021-09-14.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Points d'information générale

Le maire et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe explique aux membres du Conseil et à l'assistance les points d'information reçue au cours du mois du mois d'août 2021, soit :

1. Le changement de la date de la séance du mois d'octobre 2021

21-09-04 **Achat d'électroménagers pour la cuisine du centre communautaire**

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu d'autoriser l'achat d'un réfrigérateur, deux fours et deux hottes pour la cuisine du centre communautaire pour un montant n'excédant pas 7 200\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-09-05 **Modification du règlement d'emprunt numéro 367 pour des travaux de voirie**

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu :

DE RETIRER le premier « Attendu que » dudit règlement qui se lit comme suit :

« Attendu que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes ou au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec. »

MODIFIER ET REMPLACER l'article 2 du règlement comme suit :

« Le conseil est autorisé à emprunter et dépenser une somme n'excédant pas 2 705 000 \$ pour réaliser des travaux de voirie selon une estimation réalisée par le service d'ingénierie de la Fédération québécoise des municipalités en date du 2 septembre 2021, préparée et signée par Mme Nirisoa Raherinaina, chargée de projet, et jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21-09-06 **Financement temporaire pour la réfection de routes municipales**

CONSIDÉRANT le délai d'attente pour l'obtention des fonds prévus au règlement numéro 367 décrétant des travaux de voirie locale en 2021 et un emprunt d'excédant pas 2 705 000\$ pour le financement de ces travaux ;

Maire

Secrétaire-
trésorière adjointe

CONSIDÉRANT le début imminent de travaux de réfection de routes municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu d'autoriser la directrice générale adjointe et le maire à procéder à une demande de financement temporaire d'un montant de 2 705 000 \$ auprès de la caisse Desjardins pour une période de six mois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-09-07

Vitesse sur la rue Principale

CONSIDÉRANT la résolution 19-11-25 prise par le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2019;

CONSIDÉRANT la résolution 20-04-12 prise par le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton lors de la séance ordinaire du 14 avril 2020;

CONSIDÉRANT la résolution 21-05-10 prise par le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton lors de la séance ordinaire du 10 mai 2021;

CONSIDÉRANT le refus du Ministère des Transports du Québec pour plusieurs actions énumérées dans le plan d'action de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton;

CONSIDÉRANT QUE les données recueillies prouvent que les véhicules roulent à une vitesse moyenne de 60 km/h malgré la présence d'un corridor scolaire à l'intersection de la rue Principale et de la rue Denis;

CONSIDÉRANT le volume élevée de véhicules lourds circulant quotidiennement sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un total de seize (16) plaintes écrites concernant la vitesse excessive des automobiles et des véhicules lourds sur la rue Principale engendrant du bruit et un risque pour la sécurité des piétons et cycliste;

EN CONSÉQUENCE, dans l'optique de réduire la vitesse sur la rue Principale et, par le fait même, les nuisances ressenties par les propriétaires riverains, il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE demander au Ministère des Transports du Québec de :

- Réviser leur décision sur le marquage d'un passage piétonnier à l'intersection de la rue Principale et de la rue Denis, l'autorisation d'installer des panneaux d'interdiction de stationnement dans la pente de la rue Principale, près du 2700, rue Principale.
- Réviser leur décision sur l'installation d'un panneau de passage piétonnier avec bouton-poussoir.
- Accepter la demande faite par la résolution 21-05-10.

DE transmettre copie de la présente résolution à la députée provinciale Mme Marilyne Picard ainsi que tout document pertinent en lien avec le présent dossier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-09-08

Collecte des ordures ménagères pour l'année 2022

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu d'autoriser la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorier adjointe à négocier avec l'entreprise

Maire

Secrétaire-
trésorière adjointe

Robert Daoust & Fils inc. afin d'obtenir un prix pour le contrat de collecte des ordures pour l'année 2022, et ce, conformément au règlement n° 355 portant sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-09-09 **Collecte des résidus alimentaires pour l'année 2022**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu d'autoriser la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorier adjointe à négocier avec l'entreprise *Robert Daoust & Fils inc.* afin d'obtenir un prix pour le contrat de collecte des résidus alimentaires pour l'année 2022, et ce, conformément au règlement n° 355 portant sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-09-10 **Contrat de déneigement pour la saison 2021-2022**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu d'autoriser la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorier adjointe à négocier avec l'entreprise *T-Max Transport S.E.N.C.* afin d'obtenir un prix pour le contrat de déneigement pour la saison 2021-2022, et ce, conformément au règlement n° 355 portant sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-09-11 **Renouvellement de l'entente intermunicipal HAZMAT**

CONSIDÉRANT les obligations et exigences contenues à la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4);

CONSIDÉRANT l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendie ou situations d'urgence signées par les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en 2009, laquelle est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT les objectifs prévus à la première génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie adoptée par l'autorité régionale en juin 2010 et plus particulièrement l'objectif no 5 des orientations ministérielles concernant les autres risques;

CONSIDÉRANT la résolution 15-03-252 autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale d'une durée de 5 ans établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT);

CONSIDÉRANT que l'entente a été en vigueur du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que l'intervenante, malgré l'expiration de l'entente, a continué à fournir suivant les termes et conditions prévus à celle-ci les services spécialisés en matières dangereuses aux municipalités requérantes de manière continue depuis le 1^{er} janvier 2020;

CONSIDÉRANT que la deuxième génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie en voie d'adoption par l'autorité régionale réitère l'objectif no 5 des orientations ministérielles concernant les autres risques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de renouveler l'entente spécialisée en matière dangereuse;

CONSIDÉRANT les pouvoirs prévus aux articles 468 à 468.9 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et aux articles 569 à 578 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente permettant l'intervention en matière de services spécialisés de protection incendie;

Maire _____ _____ Secrétaire- trésorière adjointe

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion est actuellement le seul service sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges doté d'équipes spécialisées pour les interventions en présence de matières dangereuses (HAZMAT);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de proposer aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de renouveler, rétroactivement au 1^{er} janvier 2021, l'entente par laquelle la Ville intervenante, par l'entremise de son Service de sécurité incendie, s'engage à fournir sur demande de celles-ci les ressources humaines et matérielles qu'elle a à sa disposition pour répondre à toute demande d'assistance concernant les cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses;

CONSIDÉRANT que cette entente est établie selon un partage des coûts équitable pour financer cette spécialité, le tout suivant un calcul basé sur la population, le territoire et la richesse foncière uniformisée des 19 municipalités restantes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que les municipalités qui ne désirent pas adhérer à cette entente seront soumises à l'application de la réglementation de la Ville intervenante sur la tarification en vigueur pour la fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu :

QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton approuve l'entente à intervenir préparée par la Ville de Vaudreuil-Dorion pour la fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT);

QUE le maire, Monsieur Denis Ranger et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Natacha Gauthier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente relative à la fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT) ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE la contribution financière annuelle soit acquittée par la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-09-12

Renouvellement du mandat de M. Bernard Cnudde au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 du Règlement numéro 361 constituant un comité consultatif d'urbanisme prévoit que le mandat de ses membres est renouvelable aux deux ans ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de M. Bernard Cnudde, siégeant dans ce comité, est arrivé à échéance ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Bernard Cnudde à renouveler son mandat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers, de renouveler le mandat de M. Cnudde au CCU.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-09-13

Demande de dérogation mineure au 2800, rue Principale

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6 du *règlement sur les dérogations mineures* numéro 335, le conseil municipal doit rendre une décision sur toute demande de dérogation mineure qui lui est présentée;

Maire

Secrétaire- trésorière adjointe

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite régulariser la présence d'un garage détaché en cour arrière construit en 1992 dont la marge latérale est de 0.55 mètre alors que le règlement de zonage numéro 213 en vigueur à l'époque exigeait une marge de 1.5 mètre tout comme le règlement de zonage numéro 314 actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le permis délivré par la municipalité 19 mai 1922 indiquait l'obligation de respecter une marge de 1.5 mètre;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a acheté la propriété en toute connaissance de cause de cette non conformité;

CONSIDÉRANT les recommandations défavorables du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont fait foi le rapport dudit Comité en date du 2 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à la majorité des conseillers de refuser la demande de dérogation mineure.

POUR	CONTRE
Shawn Campbell	Maryse Lanthier
	Denis Pouliot

21-09-14 **Réparation du Sterling**

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu d'accepter la soumission de Potvin Mécanik Inc pour la réparation du camion Sterling au montant de 5 000.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-09-15 **Contrat pour le traitement de surface double de la rue Cannavina**

CONSIDÉRANT la résolution 21-07-13 octroyant à *Les Entreprises Bourget inc* un contrat de traitement de surface double sur la rue Cannavina;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de *Les Entreprises Bourget inc* en matière de déneigement impliquaient l'achat de pièces supplémentaires pour nos équipements de déneigement;

CONSIDÉRANT les problématiques de déneigement survenues dans une municipalité de la région sur ce type de surface;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu d'abroger la résolution 21-07-13 et donc, par le fait même, de résilier le contrat de *Les Entreprises Bourget inc* de traitement de surface double sur la rue Cannavina.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-09-16 **Excavation sur la rue Cannavina**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu d'accepter la soumission de *Les Pavages Asphaltech Inc* pour des travaux d'excavation pour l'élargissement de la rue Cannavina et du 4^e rang ainsi que l'excavation d'un ventre de bœuf au montant de 27 415.50\$, taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Maire _____ Secrétaire- trésorière adjointe

21-09-17 **Approbation de dépenses pour le remplacement de ponceaux sur la rue Cannavina**

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu d'accepter les coûts de réparation de deux ponceaux situés sur la rue Cannavina pour un montant total de 15 773.21\$, taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-09-18 **Réfection de routes municipales - Entrepreneur**

Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu d'octroyer le contrat pour la réfection du 4^e rang, chemin Sainte-Marie et chemin Bédard à l'entreprise *Ali Excavation inc*, plus bas soumissionnaire conforme, au terme du processus d'appels d'offres sur SEAO, dont le montant est de 1 832 129.50 \$ taxes incluses. Cet octroi de contrat est toutefois conditionnel à la réception de la lettre d'approbation du Ministère des Affaires municipale et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 367.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-09-19 **Réfection de routes municipales – Laboratoire**

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu d'accepter la soumission de *Groupe ABS* pour le contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre dans le cadre de la réfection du 4^e rang, du chemin Sainte-Marie et du chemin Bédard au montant de 35 265.20\$, taxes en sus. Cet octroi de contrat est toutefois conditionnel à la réception de la lettre d'approbation du Ministère des Affaires municipale et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 367.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-09-20 **Réparation d'un ponceau sur le 5^e rang**

Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu d'accepter la soumission de *Services Infraspec inc* pour le gainage complet d'un ponceau situé sur le 5^e rang au montant de 20 300.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Réponses aux questions des citoyens

Les questions reçues avant et/ou pendant la séance portent essentiellement sur :

1. Le projet du site de compostage
2. La vitesse des camions sur la rue Principale

21-09-21 **Levée de la séance**

À vingt-deux heures (22h00), l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

Maire

Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe

Je, Denis Ranger, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Maire

Secrétaire-
trésorière adjointe